

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 14 novembre DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance à l'espace Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Eric HEBERT,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Dominique LEGO, Christophe THIESSE,
Mme Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Inci ALTUNTAS
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SEANCE

14 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION

8 novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

20 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRESENTS 11

PROCURATION(S)

VOTANTS 11

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité le : **20 NOV. 2023**

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 2

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE) CCAS STRUCTURE JURIDIQUE DE SUPPORT DU PRE 2023

Depuis 2005, le CCAS est la structure juridique qui porte le Programme de Réussite Educative (PRE) de Val-de-Reuil.

A la demande de l'Etat qui finance ce programme, l'objet de la présente délibération est de préciser expressément que le CCAS est la structure juridique qui porte le PRE 2023.

Sur la base de ces éléments, il est donc demandé aux membres du Conseil d'administration de :

- **CONFIRMER** la désignation du Centre Communal d'Action Sociale de Val-de-Reuil comme structure juridique de support du dispositif de réussite éducative 2023.

**Le Conseil d'administration,
Où l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Après en avoir délibéré,**

- **CONFIRME à l'unanimité** la désignation du Centre Communal d'Action Sociale de Val-de-Reuil comme structure juridique de support du dispositif de réussite éducative 2023.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,**



Maryline DESLANDES